

NN Flossbach von Storch - Bond Opportunities fund

Fiche du fonds au 05/03/2025

Caractéristiques

FONDS INTERNE :

NN Flossbach von Storch - Bond Opportunities fund

Forme légale	Fonds d'assurance Branche 23 de droit belge
Devise	EUR
Valeur d'inventaire	EUR 108,19 (au 27/02/2025)
Valorisation	Quotidienne
Cap./Dist.	Capitalisation
Date de lancement	31/10/2023
Track record depuis	31/10/2023
Durée du fond	Illimitée
Frais de gestion	0,96%
Précompte mobilier	pas d'application
Distributeur	NN Insurance Belgium S.A. Avenue Fonsny 38 1160 Bruxelles - Belgique

FONDS SOUS-JACENT :

Flossbach von Storch - Bond Opportunities RT

Forme légale	Société d'investissement de droit Luxembourgeois - UCITS
Devise	EUR
Valorisation	Quotidienne
Cap./Dist.	Capitalisation
Date de lancement	17/10/2016
Volume share class	EUR 665,20 millions (au 14/02/2025)
Frais courants	1,02%
ISIN	LU1481583711
Catégorie*	Obligations panier de monnaies (sans terme fixe) : région : Mondial
Benchmark*	
Duration	-
Gestionnaire	Flossbach von Storch Invest S.A.
Classification Diamond*	3 diamonds

Ratios financiers

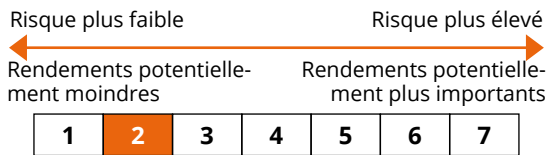
Alpha	0.0106
Bêta	1.0143
Volatilité	7.2749
Sharpe Ratio	0.2944
Max. Drawdown	9.6548

* La catégorie et la classification Diamond sont données à titre indicatif. Classification Diamond : https://www.infrontfinance.com/media/ty0h32h1/eng_ps_vwd_diamond_rating-pdf.pdf.

Objectif du fonds sous-jacent

Le Flossbach von Storch – Bond Opportunities (le « compartiment ») promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. L'objectif de la politique d'investissement du compartiment consiste à réaliser une plus-value intéressante en tenant compte du risque d'investissement. L'actif du compartiment sera investi dans des instruments du marché monétaire et des valeurs mobilières à revenu fixe dans le monde entier, selon le principe de la diversification des risques. Le compartiment fait l'objet d'une gestion active. La composition du portefeuille est élaborée, régulièrement vérifiée et, éventuellement, ajustée par le gestionnaire du fonds exclusivement conformément aux critères définis dans la politique d'investissement. La performance n'est pas comparée à celle d'un indice. Dans le cadre de ses décisions d'investissement relatives au compartiment, le gestionnaire du fonds respecte les exigences de la politique de durabilité de la société de gestion et les éléments qui y sont mentionnés tels que définis plus en détail à la section « Politique de durabilité » du prospectus. Flossbach von Storch suit une approche globale de la durabilité dans l'ensemble du groupe : En tant qu'investisseur orienté à long terme, Flossbach von Storch attache de l'importance à ce que les entreprises gèrent de manière responsable leur empreinte environnementale et sociale et à ce qu'elles luttent activement contre les incidences négatives de leurs activités. Les entreprises en portefeuille sont notamment contrôlées par rapport aux objectifs climatiques fixés et les progrès sont suivis à l'aide de certains indicateurs de durabilité. Flossbach von Storch met en oeuvre des critères d'exclusion à l'échelle du groupe avec des caractéristiques sociales et environnementales. Celles-ci incluent l'exclusion des investissements dans des entreprises ayant des modèles économiques spécifiques. Les armes controversées sont notamment concernées par ces critères. Une politique de participation obligatoire est également mise en oeuvre afin d'encourager une évolution positive en cas d'incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité des investissements. Afin d'atteindre les objectifs d'investissement, l'actif du compartiment sera investi dans des valeurs mobilières à revenu fixe (y compris des obligations d'entreprise), des instruments du marché monétaire, des obligations de toutes sortes, y compris des obligations à coupon zéro, des obligations indexées sur l'inflation, des titres à rémunération variable, des parts de fonds d'investissement (fonds cibles), des dépôts à terme, des produits dérivés, des certificats et autres produits structurés (p.ex. emprunts en actions, obligations à option, bons de jouissance à option, obligations convertibles, bons de jouissance convertibles), ainsi que des liquidités, selon le principe de la diversification des risques. L'exposition à la devise étrangère est limitée à 15 % maximum de l'actif net du compartiment. Les parts dans des OPCVM ou autres OPC (« fonds cibles ») peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10 %. Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture.

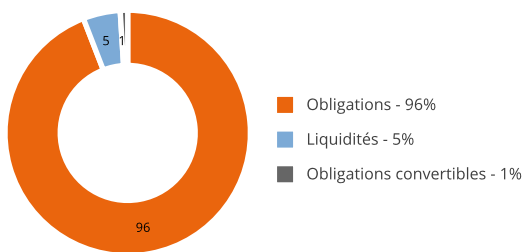
Indicateur de risque du fonds interne



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 ans. Le risque réel peut être très différent si vous partez avant l'échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Allocation des actifs (%)

(au 31/12/2024)



Ratings (poche obligataire)

(au 31/12/2024)

Rating	% poche obligataire
AAA	27,28%
Aa	27,44%
A	26,76%
BBB	13,95%
BB	3,67%

Risques spécifiques du fonds sous-jacent

Classification établie par NN Insurance Belgium S.A. Plus d'information sur le site www.nn.be. Le risque mentionné est donné à titre indicatif uniquement et peut évoluer dans le futur de manière favorable ou défavorable.

Type de risque

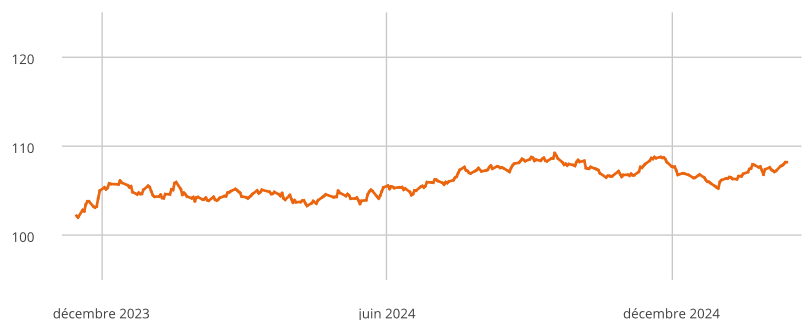
Risque de marché	Risque principal
Risque de liquidité	Risque secondaire
Risque de taux	Risque principal
Risque de crédit	Risque principal
Risque de change	Risque secondaire
Risque politique	Risque secondaire
Risque opérationnel	Risque secondaire

Politique d'investissement du fonds sous-jacent

Le fonds interne "NN Flossbach von Storch - Bond Opportunities fund" investit uniquement et intégralement dans le fonds sous-jacent "Flossbach von Storch - Bond Opportunities RT".

Le Flossbach von Storch – Bond Opportunities (le « compartiment ») promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. L'objectif de la politique d'investissement du compartiment consiste à réaliser une plus-value intéressante en tenant compte du risque d'investissement. L'actif du compartiment sera investi dans des instruments du marché monétaire et des valeurs mobilières à revenu fixe dans le monde entier, selon le principe de la diversification des risques. Le compartiment fait l'objet d'une gestion active. La composition du portefeuille est élaborée, régulièrement vérifiée et, éventuellement, ajustée par le gestionnaire du fonds exclusivement conformément aux critères définis dans la politique d'investissement. La performance n'est pas comparée à celle d'un indice. Dans le cadre de ses décisions d'investissement relatives au compartiment, le gestionnaire du fonds respecte les exigences de la politique de durabilité de la société de gestion et les éléments qui y sont mentionnés tels que définis plus en détail à la section « Politique de durabilité » du prospectus. Flossbach von Storch suit une approche globale de la durabilité dans l'ensemble du groupe : En tant qu'investisseur orienté à long terme, Flossbach von Storch attache de l'importance à ce que les entreprises gèrent de manière responsable leur empreinte environnementale et sociale et à ce qu'elles luttent activement contre les incidences négatives de leurs activités. Les entreprises en portefeuille sont notamment contrôlées par rapport aux objectifs climatiques fixés et les progrès sont suivis à l'aide de certains indicateurs de durabilité. Flossbach von Storch met en oeuvre des critères d'exclusion à l'échelle du groupe avec des caractéristiques sociales et environnementales. Celles-ci incluent l'exclusion des investissements dans des entreprises ayant des modèles économiques spécifiques. Les armes controversées sont notamment concernées par ces critères. Une politique de participation obligatoire est également mise en oeuvre afin d'encourager une évolution positive en cas d'incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité des investissements. Afin d'atteindre les objectifs d'investissement, l'actif du compartiment sera investi dans des valeurs mobilières à revenu fixe (y compris des obligations d'entreprise), des instruments du marché monétaire, des obligations de toutes sortes, y compris des obligations à coupon zéro, des obligations indexées sur l'inflation, des titres à rémunération variable, des parts de fonds d'investissement (fonds cibles), des dépôts à terme, des produits dérivés, des certificats et autres produits structurés (p.ex. emprunts en actions, obligations à option, bons de jouissance à option, obligations convertibles, bons de jouissance convertibles), ainsi que des liquidités, selon le principe de la diversification des risques. L'exposition à la devise étrangère est limitée à 15 % maximum de l'actif net du compartiment. Les parts dans des OPCVM ou autres OPC (« fonds cibles ») peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10 %. Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture.

Evolution de la valeur d'inventaire du fonds interne (EUR)



Evolution sur 5 ans ou depuis le lancement de la valeur d'inventaire du fonds interne (hors taxe et hors frais d'entrée, mais frais de gestion du fonds interne compris). Les rendements obtenus dans le passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir.

Performances historiques du fonds interne

(Calculé sur base de la valeur d'inventaire du 28/02/2025)

Fonds interne - Hors taxes et hors frais d'entrée

Rendements annualisés	1 an 4,04%	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis lancement 5,73%
Rendements cumulés	YTD 1,64%	1 mois 1,23%	3 mois 0,20%	6 mois 0,62%		
Rendements par an	2024	2023	2022	2021	2020	2019

Source : calculs effectués par Infront. Ces rendements tiennent compte des frais de gestion du fonds interne, mais pas ceux au niveau du contrat d'assurance (taxe et frais d'entrée). Les rendements obtenus dans le passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir.

Répartition géographique (%)

(au 31/12/2024)

Etats Unis		30.2%
Allemagne		24.57%
Pays-Bas		9.23%
France		7.84%
Nlle-zélande		4.1%
Suisse		3.25%
Irlande		2.67%
Australie		2.37%
Pologne		2.34%
Espagne		2.0%
Royaume-Uni		1.53%
Suède		1.43%

Répartition sectorielle (%)

(au 30/09/2020)

Biens de Consommation de Base		16.85%
Consommation Discrétionnaire		15.44%
Santé		15.11%
Services de communication		12.68%
Industriel		9.23%
Secteurs financiers		8.87%
Technologies de l'Information		8.87%
Immobilier		8.5%
Énergie		2.95%
Matériaux		1.49%

10 premières lignes du portefeuille (%)

(au 31/12/2024)

Actif	% Fonds
0,000% FRANKREICH	3,50%
0,100% BUNDESANLEIHE INFL. LINKED	3,21%
1,500% US TREASURY INFL. LINKED	2,40%
2,125% US TREASURY INFL. LINKED	2,10%
1,375% US TREASURY INFL. LINKED	1,67%
0,625% US TREASURY INFL. LINKED	1,49%
1,750% US TREASURY INFL. LINKED	1,46%
0,500% BUNDESANLEIHE INFL. LINKED	1,19%

Glossaire

Infront : la société Infront est un fournisseur de données financières. Il s'agit d'un des acteurs majeurs sur le marché européen.

Valeur nette d'inventaire (VNI) : valeur de l'unité du fonds interne d'assurance (sur base de la date indiquée et dans la monnaie du fonds interne).

Frais courants : le montant des frais courants reflète les frais de l'exercice précédent et peut varier d'un exercice à l'autre. Il inclut les frais annuels de gestion, d'enregistrement, de conservation et de distribution encourus par le fonds, et exclut les frais d'achat et de vente d'actifs au titre du fonds (sauf s'il s'agit d'actions d'autres fonds). Il n'inclut pas les commissions de surperformance éventuelles.

Risque principal : risque potentiel majeur spécifiquement mentionné dans le prospectus du fonds sous-jacent.

Risque secondaire : risque potentiel moindre, qui n'est pas repris comme risque majeur dans le prospectus du fonds sous-jacent.

Risque de marché : risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Risque de liquidité : risque de perte qui peut résulter de la difficulté de vendre des instruments financiers (illiquides) qui composent un portefeuille.

Risque de taux : risque de perte lié à l'impact d'une variation des taux d'intérêts sur la valorisation des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Risque de crédit : l'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit car l'émetteur peut refuser ou se trouver dans une situation où il n'est pas en mesure de rembourser tout ou partie des intérêts ou même le principal dû sur les titres de créance. Cela peut entraîner une perte importante, voire complète, de la valeur des investissements dans ces titres de créance.

Risque de change : risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

Risque politique : la valeur d'un placement diminue en raison d'une instabilité ou de changements politiques dans le ou les pays liés à ce placement.

Risque opérationnel : le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'établissement de la valeur d'inventaire d'un portefeuille.

Benchmark : indice de référence utilisé comme base pour mesurer la performance d'un fonds.

Dérivés : Les dérivés sont des instruments financiers dont les prix dépendent des mouvements de prix dans une variable de référence, appelée le sous-jacent. Les actifs sous-jacents peuvent être des actions, des indices d'actions, des obligations d'État, des devises, des taux d'intérêt, des produits de base comme le blé et l'or, ou encore des swaps. Les instruments financiers dérivés peuvent être des opérations à terme inconditionnelles ou des options. Ils sont négociés soit sur des marchés à terme et des options selon des conditions standardisées, soit de gré à gré sur des conditions librement négociées. Les variations du prix du sous-jacent entraînent, dans certaines situations, des fluctuations de prix considérablement plus importantes dans le dérivé. Les dérivés peuvent être utilisés pour se couvrir contre les risques financiers, pour spéculer sur les variations de prix (trading) ou pour tirer parti des différences de prix entre les marchés (arbitrage).

Duration : la duration d'un instrument financier à taux fixe, comme une obligation, est la durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Plus la duration est élevée, plus le risque est grand.

Alpha : L'alpha est une mesure permettant de calculer la performance d'un fonds d'investissement par rapport à une valeur de référence, habituellement un indice boursier. En d'autres termes, c'est le degré avec lequel le gestionnaire du fonds a réussi à « devancer » le marché sur une période de temps.

Bêta : Le bêta est la mesure de sa volatilité passée, ou de son risque par rapport au marché élargi. Par exemple, si le bêta est égal à 1,2, cela signifie que l'action est 20% plus volatile que le marché.

Sharpe Ratio : Le Sharpe ratio donne une indication du rendement par risque pris, comparé à un investissement sans risque.

Volatilité : Le terme de volatilité indique la fluctuation du prix d'un titre. Une forte volatilité signifie que le prix d'un fonds monte et descend fortement dans une période relativement courte.

Max. Drawdown : La perte maximale supportée par un investisseur qui aurait acheté au plus haut et revendu au plus bas, et ce pendant une durée déterminée.

Informations importantes

La présente fiche est un document publicitaire (ou commercial), et ne constitue pas une information légale.

La valeur de votre investissement est susceptible de fluctuer. Les résultats du passé ne constituent aucune garantie pour le futur. **Tous les risques financiers sont à charge du preneur d'assurance et/ou des assurés / affiliés.** La politique et les objectifs d'investissement sont une synthèse du paragraphe correspondant du KIID. Seuls les conditions générales, le règlement de gestion, le document d'Information Clé et le document d'information précontractuel complémentaire ont valeur juridique. Les conditions générales, le règlement de gestion et le Document d'Informations Clés du produit et du fonds concerné sont disponibles gratuitement sur simple demande ou sur le site www.nn.be. Il est recommandé de lire ces documents avant d'investir. Les taxes et frais liés au produit d'assurance ainsi que le montant minimum à investir et les frais de gestion du fonds interne sont mentionnés dans le Document d'Informations Clés et dans le document d'information précontractuel complémentaire du produit concerné.

Nous vous invitons à prendre connaissance des scénarios de performance du fonds qui figurent dans le Document d'Informations Clés. Les dernières valeurs de l'unité du fonds interne d'assurance et de son indicateur de risque sont disponibles sur le site www.nn.be. Les dernières valeurs de l'unités du fonds sous-jacent sont disponibles sur le site www.beama.be

L'indicateur de risque synthétique (chiffre de 1 à 7) repris au niveau du fonds interne d'assurance peut potentiellement différer de l'indicateur de risque repris dans les documents du fonds sous-jacent. Cette différence potentielle provient d'un horizon d'investissement et d'une méthode de calcul imposée différente entre les fonds d'assurance et les autres produits financiers (fonds sous-jacents).

La décision d'investissement ne doit pas être prise sur base des seuls rendements. Avant d'investir dans ce produit, il est nécessaire de vérifier que vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment que vous comprenez les risques qui y sont liés. Il convient d'évaluer si la transaction envisagée est adéquate en tenant compte de vos connaissances et expérience, de vos objectifs d'épargne ou d'investissement et de votre situation financière.

Vous pouvez recevoir une offre de contrat, incluant le calcul exact de la prime d'assurance, auprès de votre intermédiaire financier.

Le contrat d'assurance est soumis au droit belge. NN Insurance Belgium n'octroie en principe aucun service d'investissement aux U.S. Persons (pour plus d'informations, veuillez vous référer aux conditions générales). En outre, les produits d'assurance de NN Insurance Belgium ne sont pas enregistrés sous le Securities Act.

Service de plainte : Vous pouvez adresser toute réclamation relative à un contrat :

- soit auprès de l'assureur : NN Insurance Belgium S.A., Quality Team, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles – www.nn.be – E-mail : plaintes@nn.be – Tél. : + 32 (0)2 650 70 66, en première instance.
- soit auprès de l'Ombudsman des Assurances : Square De Meeûs 35, 1000 Bruxelles. www.ombudsman.as – E-mail : info@ombudsman.as – Tél. : + 32 (0)2 547 58 71, en deuxième instance.

Une telle plainte n'exclut pas la possibilité d'entamer une procédure judiciaire.

NN Insurance Belgium S.A., fournisseur de crédits hypothécaires agréé par la FSMA, et entreprise d'assurances, agréée par la BNB sous le numéro 2550 pour les branches 1a, 2, 21, 22, 23, 25, 26. Siège social : Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles – www.nn.be – RPM Bruxelles – TVA BE0890.270.057 – BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE28 3100 7627 4220.